

Après dégagement de la gangue, cette deuxième molaire inférieure droite apparaît comme très usée, non seulement par l'utilisation, mais aussi certainement par le frottement dans les graviers. Voici quelles sont ses caractéristiques : poids 3,080 kg ; longueur 26 cm ; elle est légèrement arquée. Les deux talons ont, en partie, disparu. Sa largeur la plus grande est de 9 cm et la plus faible de 6 cm, sa hauteur de 15 cm. Les racines sont détruites. Les lames en fonction sont au nombre de 7, la longueur de la table atteint 12 cm, ce qui donne pour une lame une épaisseur moyenne de 17 mm. Les lames, au nombre de 17, sont fort épaisses ; celles peu usées sont rugueuses. Cette dent est d'un type très archaïque rappelant la forme losangique.

Quant au fragment de défense, qui ne provient pas nécessairement du même individu, sa longueur est de 12,5 cm, sa largeur de 5,75 cm et son épaisseur de 12 mm.

Ces découvertes présentent un certain intérêt car il n'avait pas encore été recueilli de restes d'éléphants anciens dans cette partie de la région lyonnaise à ma connaissance ; par contre, la carrière de Charmes, située à l'entrée nord de Givors et appartenant à Monsieur TASTEVIN, a livré des ossements de proboscidiens.

Présenté à la Section Générale en sa séance du 21 mars 1959.

RECHERCHE D'UNE STATION LITTORALE HYPOTHETIQUE A HAUTECOMBE (Lac du Bourget, Savoie),

par le GROUPE RHODANIEN DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES LACUSTRES

L'existence possible d'un gisement « lacustre » à Hautecombe est indiquée par RABUT en 1862 (1).

Cet emplacement est noté sur la carte qui accompagne le premier mémoire.

Dans le même mémoire, RABUT indique, comme trouvée à Hautecombe, une hache à douille qu'il publie dans son *album* (2), sans préciser s'il s'agit d'une trouvaille terrestre ou lacustre. Cette hache appartenait à la collection de DAVAT ; sous réserve de vérifications plus précises, il s'agissait d'une trouvaille terrestre (PERRIN).

On a parfois attribué également à tort à un gisement lacustre de Hautecombe un couteau en silex indiqué par RABUT dans son premier mémoire (3). Si ce couteau vient, il est vrai, de Hautecombe, il s'agit d'une trouvaille *terrestre* faite au lieu-dit Biolay.

Depuis ces indications de RABUT, le voile tombe sur la « cité lacustre de Hautecombe ». RABUT n'en parle plus dans ses publications ultérieures.

CHANTRE n'en fait aucune mention dans son « Age du Bronze » ; il ne la fait pas figurer sur sa carte des palafittes du Bourget (alors que Charpignat y figure) ; il n'en dit pas mot dans son inventaire (4).

Dans le compte rendu du Congrès de Chambéry, FESSARD (5) ne la mentionne pas. MUNRO l'ignore complètement dans son livre (6). Nous pensons donc qu'une recherche à Hautecombe ne présentait aucun caractère d'urgence.

Un article paru dans la *Revue de la Savoie* (7) a remis la question à l'ordre du jour. En effet, dans cet article, il était indiqué que « des objets

de bronze et de silex avaient été trouvés sur un gisement lacustre à Hautecombe ».

Nous entreprîmes quelques vérifications : nous n'avons trouvé ni dans les collections du Musée de Chambéry, ni dans un texte quelconque, trace de tels objets (sauf ceux qui sont indiqués ci-dessus).

Nous avons décidé alors de faire une reconnaissance permettant d'établir si les « piquets » aperçus à Hautecombe par RABUT correspondent à un gisement « lacustre ». Cette exploration était prévue pour le dimanche 10 mai 1960. L'exploration devait utiliser le planeur sous-marin : si l'existence d'un gisement était reconnue, un balisage devait être effectué avec un relevé topographique par triangulation. La date en fut avancée, elle eut lieu le 8.

La recherche au planeur sous-marin fut faite par deux plongeurs, et la zone comprise entre la rive et la courbe isobathe de 8 m fut entièrement explorée entre les points correspondant aux lignes 88,4 et 90 du quadrillage Lambert (50.G. 82°40' à 50.G. 84').

Cette exploration ne permit de déceler aucune trace de piquets, mais seulement au niveau d'un point coté 228 (correspondant aux lignes du quadrillage Lambert 89,2 = 872,5) quelques bois assez anciens sans doute, présentant les mêmes traces de noircissement que les piquets de Châtillon ou de Chindrieux, mais simplement dispersés sur une faible zone. Ces bois ne semblaient pas avoir été travaillés. Aucun tesson de poterie, ni aucune trace d'autres objets mobiliers quelconques n'étaient décelables.

Dans la petite crique au sud du promontoire du Calvaire (quadrillage Lambert, lignes 89-272,6, nous remarquâmes quelques amas de pierres présentant un caractère d'alignement.

Revenus à Hautecombe, nous prîmes contact avec le Père CLAIR (auteur de l'article de la Revue de Savoie) qui nous déclara qu'il n'avait, quant à l'existence d'un gisement lacustre, pas d'autres éléments que ceux dont nous avons fait état ci-dessus. Le Père CLAIR attira notre attention sur les alignements de pierres dont nous avons parlé plus haut. « Du haut de la montagne, ils sont très visibles à travers la surface du lac et correspondent à une ligne coupée par deux arêtes perpendiculaires ».

Nous décidâmes donc de retourner examiner de plus près ces alignements. Les recherches faites par deux plongeurs ne permirent de déceler aucun indice intéressant.

Il est exact que ces pierres se présentent sous la forme d'un entassement rectiligne coupé par deux arêtes perpendiculaires telles que pourraient l'être une digue ou une murette écroulée, et que dans le milieu des rectangles formés par ces amas de pierres se trouve une couche de sable ; mais cette couche semble simplement avoir occupé une légère dépression au milieu des pierres, elle est peu épaisse et il semble que l'on retrouve immédiatement en dessous des blocs du même genre que ceux des alignements visibles.

Conclusion : En l'absence de tout indice positif, nous ne pensons pas que des recherches plus approfondies soient à envisager pour l'instant en raison de l'énorme travail restant à accomplir dans les autres stations.

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES

1. RABUT (L.). — Habitations lacustres de la Savoie. 1^{er} mémoire. Chambéry 1864. *Mémoires et Doc. de la Soc. sav. d'Hist. et Arch.*, p. 97.
2. RABUT (L.). — *Loc. cit.* p. 130 et *Album Pl. XII*, fig. 3.
(Il s'agit d'une hache à bords droits en « accolades » avec tranchant arrondi d'un type tout-à-fait différent des trouvailles « lacustres » (Br. II).
3. RABUT (L.). — *Loc. cit.* p. 126 et *Pl. XII*, fig. 6.
4. CHANTRE. — *L'Age du Bronze*.
5. FESSARD. — Les Palafittes au Congrès préhistorique de Chambéry (*Bul. des Naturalistes de Levallois*, 1908).
6. MUNRO. — *Les Stations lacustres d'Europe*. — Traduction du Dr RODET. Paris, Schleicher, édit., 1908.
7. Dom R. CLAIR. — Hautecombe avant les Moines. *Rev. de Savoie*. Dardel, Chambéry, édit., 1958, 2^e trim., p. 118.

Travail collectif du G. R. R. A. L., présenté par M. R. LAURENT,
à la Section de Préhistoire et Archéologie en sa séance du 20 septembre 1961.

NOTE SUR APHODIUS CONSPURCATUS L.
(Col. Scarab.)

par J.-L. et J.-P. NICOLAS

Au cours de chasses dans la région d'Autun (S.-et-L.) en janvier 1960, l'un de nous a recueilli un certain nombre d'exemplaires d'un *Aphodius* qui lui était inconnu, et dont l'étude révéla qu'il s'agissait d'*A. (Volinus) conspurcatus* L., espèce considérée comme très rare, voire exceptionnelle, en France. En effet, si l'on reprend les principaux travaux consacrés à l'étude des Scarabéides Coprophages, on s'aperçoit que l'existence de cet insecte sur notre sol est mentionnée, par la plupart des auteurs, à la suite de captures isolées.

A. conspurcatus L. est un insecte d'Europe septentrionale, dont REITTER dit qu'il n'est pas commun (1). En France, il est signalé de la Gironde, de Toulouse, d'Alsace et de Corse, et peut-être aussi du Centre (Cantal, Allier) (2-3). MULSANT le cite comme pris rarement dans les Monts du Lyonnais et en Chartreuse (4), il ne semble pas que, depuis son époque, l'insecte ait été repris dans ces régions (5). L. BEDEL ne le fait pas figurer dans sa faune du Bassin de la Seine (6) et FAUCONNET n'en fait pas mention dans son catalogue régional (7). Enfin, les collègues que nous avons eu l'occasion d'interroger à ce sujet ont été unanimes à reconnaître la grande rareté de cet *Aphodius*, tout au moins en France.

Très intéressés par ces premières captures, nous avons recherché l'insecte avec soin et nous avons eu la chance de le reprendre, toujours par séries assez importantes, en plusieurs points de l'Autunois :

1° Sur le territoire des communes d'Autun et de Fragny, en un certain nombre de localités correspondant sensiblement aux lisières N et W de la Forêt nationale de Planoise.

2° A Uchon, localité située à une vingtaine de kilomètres au sud d'Autun, à la lisière du Bois Chapon.

3° A l'est d'Autun, à la Creuse, commune d'Auxy : débris, dans des crottings où pullulait *Heptaaulacus testudinarius* F.

4° Une fois aussi à la limite des départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre, à proximité immédiate du village de Glux.